

POUR :

	Frais
<input type="checkbox"/> DÉROGATION OU USAGE SIMILAIRE CONDITIONNEL	250 \$
<input type="checkbox"/> MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE ZONAGE	1000 \$
<input type="checkbox"/> UNE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE ZONAGE QUI NÉCESSITE DE MODIFIER LE PLAN MUNICIPAL	1500 \$
<input type="checkbox"/> APPROBATION DE PLAN PROVISOIRE DE LOTISSEMENT	- 2 lots ou moins 100 \$
	- plus de 2 lots 250 \$ et 5 \$ par lot
<input type="checkbox"/> RÉAPPROBATION DE PLAN DE LOTISSEMENT	20 \$

AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTÉE SANS LE PAIEMENT COMPLET DES FRAIS

Les paiements peuvent être faits en espèces, par carte de débit, par carte de crédit (Visa, MasterCard) ou par chèque fait à l'ordre de la Ville de Fredericton.

DACTYLOGRAPHIER OU ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

1. Adresse municipale, numéro PID ou de parcelle de la propriété visé :

2. Nom et adresse postale du propriétaire :

Téléphone

3. Nom et adresse postale du demandeur : même que ci-dessus

Téléphone

4. Usage actuel du terrain :

5. Usage envisagé du terrain :

6. Zonage actuel : _____ 7. Zonage envisagé : _____

8. Services publics et municipaux disponibles :

	Oui	Non
Égout sanitaire		
Égout pluvial		
Aqueduc		

9. Le terrain visé a-t-il déjà fait l'objet d'une demande?

Oui Non

Si oui, décrire brièvement :

10. Si vous faites une demande de lotissement, indiquer le nombre total de parcelles envisagées et leur zonage :

11. Documents à joindre à la présente (1 copie de chacun) :

- a) i) Un exemplaire ou une copie du plan d'arpentage produit par un arpenteur autorisé du Nouveau-Brunswick **ou** un plan du terrain en question jugé satisfaisant par l'agent d'aménagement;
- ii) Sur une copie du plan d'arpentage, indiquer toutes les modifications envisagées, y compris celles visant:
- les limites actuelles de la propriété;
 - les bâtiments principaux et secondaires ou l'agrandissement des bâtiments existants;
 - l'emplacement et les dimensions de toutes les servitudes publiques ou municipales;
 - les marges de recul requises pour les bâtiments.

Les plans doivent être présentés à l'échelle métrique d'au moins 1:1000.

- b) Les demandes concernant les bâtiments envisagés devraient comprendre un plan d'étage indiquant la surface du rez-de-chaussée, la surface de plancher brute, le nombre d'étages, le nombre d'unités ainsi que la largeur, la longueur et la hauteur du bâtiment.
- c) Une lettre d'intention donnant une description détaillée du projet envisagé et expliquant la nature des activités, les heures d'ouverture, l'achalandage prévu, le nombre d'employés et tous autres renseignements pertinents.
- d) Si la demande concerne un lotissement, inscrire sur le plan la superficie totale à être lotie, y compris le nombre de parcelles, l'emplacement des rues, l'affectation des terres publiques, etc. Indiquer aussi s'il existe des bâtiments et s'il est prévu de les conserver, de les démolir ou d'en modifier l'extérieur.
- e) Les frais de dossier appropriés.
- f) La signature du propriétaire ou la permission écrite du propriétaire.

Signature du propriétaire et date

Signature du demandeur/représentant et date

Agent d'aménagement

Date de réception